

# Hanouna dicte sa loi au CSA

TÉLÉ Il considère qu'il s'agit d'une vendetta personnelle de l'organisme

► Privé de publicité par le gendarme de l'audiovisuel français, l'animateur de « Touche pas à mon poste » a refait le match en direct jeudi soir.

► Selon lui, la sanction suite à deux séquences polémiques diffusées à l'automne dernier est injuste.

► Son idée ? Reverser l'argent des publicités à des associations.

**A**u bord du chaos, si je tombe, je retiens moi. » Les paroles de la chanson d'Amir, invité de « Touche pas à mon poste » jeudi soir résonnaient comme un écho au début de l'émission. Cyril Hanouna a entamé son show quotidien (diffusé chez nous sur Plug RTL) en « teasant » la nouvelle du jour : « On va tout vous dire sur la décision du CSA. Ils veulent m'éliminer. »

L'animateur y va fort, visiblement touché et énervé par la sanction qu'a décidé de lui infliger le Conseil supérieur de l'audiovisuel français. L'organisme a condamné C8, la chaîne qui diffuse le programme en France, à ne pas insérer de publicité dans « Touche pas à mon poste » ainsi

que « 15 minutes avant et 15 minutes après sa diffusion ». Dans son communiqué publié mercredi soir, le CSA précisait que « cette sanction s'applique aux émissions en direct comme à leurs rediffusions pour une durée totale de trois semaines au cours du mois de juin ».

Cette décision ne fait pas suite au sketch considéré comme homophobe diffusé le 18 mai dernier. Contrairement aux tempêtes médiatiques, les décisions juridiques du CSA prennent du temps. Les deux séquences incriminées datent de l'automne dernier. La première s'est déroulée hors antenne. Cyril Hanouna avait saisi la main d'une de ses chroniqueuses pour la poser de force à hauteur de son sexe. Ce qui se passe dans les coulisses alimente régulièrement le programme puisque tout est filmé, façon télé-réalité. La scène a donc été diffusée quelques jours plus tard, provoquant l'hilarité sur le plateau mais aussi plusieurs centaines de plaintes auprès du CSA. L'institution a jugé que l'émission avait méconnu son obligation de « lutter contre les stéréotypes, les préjugés sexistes, les images dégradantes et les violences faites aux femmes ». La sanction ? Deux semaines sans pub.

La deuxième séquence concerne une caméra cachée. Hanouna avait piégé un de ses chroniqueurs en lui faisant

croire qu'il avait commis un homicide et qu'il allait livrer son nom à la police. Le CSA a estimé que C8 avait gravement méconnu son « obligation de faire preuve de retenue dans la diffusion d'images susceptibles d'humilier les personnes ». Cela vaut lui une semaine supplémentaire sans publicité.

## Sanction historique

Il faut remonter à 1992 pour trouver une décision plus lourde. TFI avait été condamnée à 30 millions de francs d'amende pour ne pas avoir respecté les quotas de diffusion d'œuvres d'expression originale française. Depuis, les amendes n'ont jamais dépassé les 150.000 euros pour des chaînes de télé.

Cyril Hanouna a chiffré le manque à gagner à « 5 à 6 millions d'euros ». « J'aurais préféré qu'on verse cette somme à une association. Ça aurait beaucoup plus servi. » Un message qu'il a répété en conclusion de l'émission, interpellant directement Olivier Schrameck, le président du CSA. « Si vous nous regardez, remettez la pub dès lundi et on donnera tout l'argent à des associations. »

Encouragé par ses chroniqueurs, tous acquis à sa cause, Hanouna a dénoncé une vendetta personnelle d'Olivier Schrameck contre lui et son patron, le milliardaire breton Vincent Bolloré, propriétaire de Canal+. Il a

refait le match en diffusant de nombreux extraits d'autres « dérapages » en télévision, soulignant qu'ils n'avaient pas attiré les foudres du CSA.

Plus tôt dans la journée, C8 avait fait part de sa « stupéfaction » via un communiqué. « Ces sanctions frappent par leur caractère discriminatoire, et disproportionné. Elles témoignent du traitement inéquitable dont "Touche pas à mon poste" est victime de la part du CSA, alors que de nombreuses problématiques diffusées à la télévision et à la radio ne font quant à elles l'objet d'aucune réaction. » Sur la même ligne que l'animateur, la chaîne a dénoncé un « acharnement subi par la chaîne et son programme phare ». « Ces sanc-

tions vont inévitablement fragiliser l'équilibre économique de C8 ». Un appel de la décision est possible mais il est non suspensif.

Cyril Hanouna a entretenu le flou autour d'un arrêt prématuré de « Touche pas à mon poste » qui devait entamer sa pause estivale le 30 juin. Assurant que Vincent Bolloré souhaitait le maintien de l'émission jusqu'à la fin de la saison et qu'il « s'assessait sur les rentrées publicitaires pour satisfaire le public », Hanouna a ensuite affirmé qu'il ne savait pas si l'émission serait diffusée « demain, lundi ou mardi. On verra au jour le jour ». ■

MAXIME BIERMÉ